

## RESULTAT DES COMPTES 2013

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes de l'exercice 2013.

Les comptes sont établis sur la base des charges et des revenus scolaires effectifs incombant aux 9 communes formant l'association pour 23'137 habitants au 31.12.2013 (22'674 au 31.12.2012) et pour 2'456 élèves enclassés au 01.10.2012 (2'610 au 01.10.2011, départ des élèves de Prévèrenges à la fin de l'année scolaire 2011-2012) dans les Etablissements primaires de Morges Est et de Morges Ouest et dans l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre.

Chapitres		Comptes 2013		Budget 2013		Différence C13/B13
		charges	revenus	charges	revenus	
50	Dépenses scolaires générales	2'324'267.39	657'936.20	2'353'100.00	587'500.00	-28'832.61
51	Locaux scolaires	8'865'858.00	-	8'865'858.00	-	-
52	Transports scolaires	162'995.00	-	220'000.00	-	-57'005.00
59	Répartition des charges		10'695'184.19	0	10'851'458.00	-156'273.81
	<b>Totaux</b>	<b>11'353'120.39</b>	<b>11'353'120.39</b>	<b>11'438'958.00</b>	<b>11'438'958.00</b>	

Coût par élève : comptes 2013 : CHF 4'267.00 (comptes 2012 : CHF 4'121.00)

budget 2013 : CHF 4'331.00

## **Commentaires :**

### **Dépenses scolaires générales**

Elles comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires communales et parascolaires. Ces charges englobent les frais de l'Office de la gestion scolaire intercommunale refacturés pour la partie de son personnel par la Ville de Morges, les cours de soutien et devoirs surveillés, le Service dentaire scolaire intercommunal et le Service médical, l'école à la montagne aux Grandes-Roches et le soutien aux différentes activités sportives, telles que camps de ski, frais de transport à la piscine et la participation aux sports scolaires facultatifs. Elles se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2013 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2012.

Les dépenses scolaires générales représentent **20.47 %** des charges totales.

### **Locaux scolaires**

L'évaluation des locaux scolaires fait l'objet d'un barème prenant en compte l'amortissement et le taux d'intérêt d'une part, les charges (conciergerie, nettoyages, charges liées aux bâtiments) et les frais des travaux d'entretien forfaitaires par type de locaux d'autre part. Les coûts des locaux, soit les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires, sont répartis, pour les communes de l'ASIME, à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitant au 31 décembre 2013 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

La facturation des locaux à l'ASIME est actualisée chaque année en fonction des nouveaux investissements dans les bâtiments scolaires des communes propriétaires et en fonction de la fin des amortissements.

Le coût des locaux scolaires représente **78.09 %** des charges globales.

### **Transports secondaires**

Les coûts sont pris en charge pour moitié par la Commune de Morges et pour moitié par les huit autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2013 et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2012.

Lors de sa séance du 13 mai 2013, le Comité de direction a décidé, dans un souci d'équité entre les élèves morgiens et ceux des communes de la couronne, de ne procurer un abonnement qu'aux élèves habitant à plus de 2.5 km de leur établissement scolaire, conformément à l'art. 2, alinéa 2, du nouveau Règlement sur les transports scolaires (RTS) du 19 décembre 2011.

Les transports secondaires représentent **1.44 %** des charges totales.

### Participation des communes

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin des comptes de l'exercice 2013, déduction faite des acomptes versés en cours d'année. Ce tableau mentionne la différence, en plus ou moins, qui sera facturée ultérieurement.

### Conclusion

Les comptes 2013 de l'ASIME sont inférieurs au budget de CHF 85'838.00, en raison, principalement, de la diminution des coûts des transports secondaires.

Les comptes 2013 ont été gérés par l'Office de la gestion scolaire intercommunale et le Service des finances de la commune boursière. Ils ont été acceptés par le Comité de direction dans sa séance du 17 mars 2014.

pour le Comité de direction  
la présidente                      membre du comité



Isabelle Bonvin



Marlise Holzer

501.3111.00	<b>Projets conseil d'établissement</b> Le Conseil d'établissement n'a pas mis sur pied de projets particuliers.
502.3001.00	<b>Indemnités</b> Moins de frais de réception pour le corps enseignant.
502.3069.00	<b>Indemnisations, rebmts de frais, réceptions</b> Moins de remboursements de frais au Codir.
502.3091.00	<b>Formation continue</b> Pas de formation particulière.
502.3101.00	<b>Imprimés et fournitures de bureau</b> Commande d'enveloppes supérieure.
502.3102.00	<b>Annonces, journaux, documentation</b> Pas d'annonces.
502.3112.00	<b>Achats de mobilier scolaire</b> Renouvellement du mobilier scolaire moins important que prévu.
502.3112.01, 02 et 03	<b>Mobilier scolaire des établissements scolaires</b> Les établissements n'ont pas fait d'achats particuliers.
502.3152.00	<b>Entretien mobilier scolaire</b> Moins de réparation sur les machines des salles spécialisées.
502.3170.00	<b>Promotions, prix, concours et joutes</b> Moins de frais.
502.3181.00	<b>Affranchissements</b> Moins d'envois.
502.3185.01	<b>Honoraires et prestations de service</b> Acquisition d'un logiciel pour la gestion des bâtiments scolaires + demande d'un avis de droit.
502.3199.00	<b>Frais divers</b> Moins de frais que prévu.

502.3522.00	<b>Part aux frais d'école d'autres communes</b> Moins de dérogations accordées par la DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire.
502.3663.00	<b>Activités culturelles à l'école</b> Spectacle « Eveil à l'art » : dépense compensée par un prélèvement sur le fonds culturel.
502.3663.01 à 09	<b>Sorties culturelles et spectacles des établissements</b> Moins de sorties et de spectacles organisés par les établissements.
502.3809.00	<b>Fonds réserve activités culturelles ASIME</b> Alimentation du fonds de réserve des activités culturelles de l'ASIME d'un montant de CHF 31'135.00, charge extraordinaire.
502.3809.01	<b>Attribution complémentaire à la provision des créances</b> Estimation des impayés 2013 non recouvrables.
502.4362.00	<b>Remboursement de frais (téléphones et divers)</b> Budget sous-évalué.
502.4390.00	<b>Recettes diverses</b> Recette extraordinaire servant à alimenter le fonds de réserve des activités culturelles de l'ASIME.
502.4522.00	<b>Ecolages, dérogations</b> Remboursement au Canton, selon décision de la DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire, d'une dérogation intercantonale.
502.4809.00	<b>Prélèvement au fonds culturel de l'ASIME</b> Spectacle « Eveil à l'art » pris en charge par le fonds culturel.
503.3185.00	<b>Prestations des surveillants des devoirs engagés par la Ville de Morges</b> Durant le premier semestre 2012, 3 groupes de moins. Le budget 2013 a été sous-évalué.
504.3156.00	<b>Entretien équipement et matériel spécialisé</b> Réparation de l'imprimante à codes barre.
504.3199.00	<b>Frais divers</b> Moins de frais que prévu.

506.3091.00	<b>Formation continue</b> Cours de sensibilisation à la conduite obligatoires pour conduire un bus transportant les enfants pas prévus dans le budget.
506.3101.00	<b>Imprimés et fournitures de bureau</b> Compte nouvellement créé, estimation budget surévaluée.
506.3102.00	<b>Annonces, journaux, documentation</b> Pas d'annonces.
506.3114.00	<b>Achats matériel d'exploitation et d'entretien</b> Remboursement, en 2013, par la Ville de Morges d'une facture prise en charge à tort par l'ASIME en 2012 (facture de mazout de CHF 11'172.00). Montant réellement dépensé : CHF 8'860.45.
506.3155.00	<b>Entretien véhicules</b> Une facture de CHF 5'657.10 sera extournée au Service Patrimoine de la Ville de Morges.
506.4653.00	<b>Subsides</b> Moins de classes de l'ASIME pour les camps de ski. Cette tendance sera inversée pour 2014.
507.3116.00	<b>Achats équipements et matériel spécialisé</b> Moins d'achats que prévu.
507.3188.02	<b>Frais de transports piscine élèves couronne</b> Plus de transports que prévu.
507.3522.03	<b>Camps de ski (élèves secondaires)</b> Budget sous-évalué + un remboursement d'avance de budget d'un camp sera fait sur 2014.
507.3523.01	<b>Patinage à la patinoire de Morges</b> Plus d'entrées que prévu.
507.3523.02	<b>Natation à la piscine de Morges</b> Le temps ne s'est pas prêté à cette activité.
507.4331.01	<b>Part des parents aux frais de séjours (camps de ski)</b> Un camp de ski en moins.

507.4653.00

**Subsides sport-toto et Office éducation physique**

Budget sous-évalué, correction sur budget 2014

522.3188.02

**Frais de transport élèves secondaires**

Changement des critères de la distribution des abonnements.